L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 18 MAI 1881. 54me Année.

Dufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI, 18 MAI 1881.

Entered at the Post office at New Orleans. As Sec[illegible] Class Matter.

PAS D'OFFRES.

Pas une offre n'a été faite pour prendre la ferme du port aux conditions dé terminées par la conférence des citoyens, acceptées par le conseil de ville et présentées par lui au public après les annonces légales. Nous le regrettons vivement sans en être surpris, car les conditions étaient lourdes et rigoureuses, et les compagnies industrielles n'aimant pas à s'engager dans des entreprises dont le résultat pécuniaire est douteux. Cette absence de soumissionnaires témoigne de la justesse de nos remarques à ce sujet. Nous avons dit que, pour le moment, on ne pouvait aller plus loin, et que les comités de consultation, appelés à donner leurs avis sur le projet d'ordonnance pour la ferme du port, s'étaient arrêtés juste à la limite au-delà de laquelle on ne pourrait plus espérer de trouver des preneurs ou des soumissionnaires. Le projet était donc excellent pour la réforme et nous avions ou raison de lui donner notre assentiment sans réserve.

Mais, à cause de cela même, il n'a pas trouvé d'amateurs et la situation va causer de graves embarras au Conseil de ville. Si l'on pouvait penser que des annonces plus prolongées, et répandues plus au loin, nous procureraient les offres qui nous font totalement défaut aujourd'hui, il faudrait tenter ce moyen en proposant à la compagnie actuelle une prolongation de bail de deux mois seulement. Cette compagnie, ayant encore tous ses hommes et ses employés à l'œuvre, pourrait y consentir. Ce moyen serait bon dans la supposition que les annonces n'ont pas été suffisantes pour une affaire aussi vaste et aussi importante. Mais qui sait si le défaut d'offres vient de là? Tout arrangement provisoire causerait à la ville beaucoup de tort et retarderait d'ailleurs le bon effet de la réforme promise au commerce maritime et fluvial. On n'est engagé à fournir à ce commerce un port aussi franc que possible, et c'est pour tenir cette promesse que les comités de consultation et le Conseil de ville s'étaient mis d'accord dans la rédaction du projet.

Que faire maintenant? Nous voyons déjà que plusieurs membres du Conseil de Ville ont pris ainsi résolument leur parti à cet égard et qu'ils proposent de substituer aux fermiers une agence municipale directe. M. Fitzpatrick a dit qu'il était disposé à prendre la responsabilité de la partie mécanique de la tâche, si l'administrateur Fagan voulait bien de son côté se charger de la partie financière. Il n'a rien dit jusqu'ici parce qu'il voulait savoir ce que seraient les offres. Il ne s'est pas opposé à la ferme, mais la ferme ne pouvant avoir lieu faute de soumissions, il pense que le temps est arrivé pour la ville de se charger elle-même de l'administration du port. Une grande réduction du droit de wharfage a été faite et pour ne pas revenir sur cette réduction, c'est-à-dire pour ne pas rétablir des charges qu'on a toujours repoussées, à tort ou à raison, comme exorbitantes, il ne voit pas d'autre moyen que d'en laisser la ville responsable, puisque c'est aux frais de la ville qu'en définitive les quais et les débarcadères doivent être entretenus. M. Fitzpatrick a ajouté que la municipalité était parfaitement à même de se charger de cette administration.

C'est là la question. Si elle avait toujours été résolue dans un sens favorable à l'opinion de M. Fitzpatrick, on n'eut jamais eu l'idée d'avoir recours au système de ferme et d'adjudication. Il est arrivé, au contraire, que les agences municipales n'ont jamais eu que de mauvais résultats et qu'elles ont toujours coûté à la ville beaucoup plus qu'elles ne lui rendaient. De là, l'opinion à peu près universelle en faveur de la ferme.

Aussi, M. Fagan est-il loin de partager l'assurance de son collègue. Il a répondu qu'il voulait bien assumer les affaires financières en connexion avec l'administration des quais et débarcadères, mais qu'il craignait, d'après l'expérience du passé, qu'il n'y eut, sous la régence de la ville, plus de wharves à administrer à la fin de l'année.

Nous comprenons parfaitement la timidité de M. Fagan ainsi que celle de son collègue, M. Hager, qui s'est prononcé carrément contre les agences municipales en faisant valoir des raisons semblables à celles que nous avons émises nous-mêmes si souvent. Il a été que les dernières tentatives ayant fait des conditions bien que la ville n'eut pu faire elle-même, et qu'on s'aperçoivait bien vite de cette impuissance si l'on revenait à l'ancien ordre de choses.

Le conseil a dû reprendre cette discussion à la séance régulière d'hier mardi, et à l'heure où nous écrivons ces lignes nous ignorons entièrement la détermination qui aura été prise, mais nous craignons fort que la proposition de M. Fitzpatrick n'ait été acceptée, d'autant mieux que cette affaire ayant été entreprise trop tard, il reste peu de temps pour combiner et mettre à exécution tout notre projet.

Si la ferme du port est abandonnée, nous en regrettons vivement pour le revenu municipal, car nous avons vu en tout temps que les efforts de la ville lui valaient toujours plus de perte que de profit. C'est cette expérience qui fit renoncer à l'exploitation des marchés par les collecteurs de la municipalité, et c'est la même expérience malheureuse qui a fait renoncer à l'exploitation des waterworks par la ville.

Nous n'avons rien espoir que ce retour à l'ancien système d'administration directe des quais, levées et débarcadères, nous prenne plus d'ayantage; en nous ceux moins de détriment qu'autrefois. L'administration des wharves est devenue pour nous une affaire immense. Elle est des plus compliquées par la diversité des droits établis dans l'ordonnance.

Les collecteurs seront obligés d'en faire une étude sérieuse. Beaucoup de choses sont laissées forcément à leur appréciation. Des fraudes seront certaines par rétroactive certaines difficultés provenant des retours, connus ou périodiques de quantités d'embarcations, chaloupes ou barges qui fréquentent irrégulièrement le port de la Nouvelle-Orléans. Appliquer strictement les clauses de l'ordonnance en certains cas, sera opprimer plutôt qu'encourager la navigation, et il pourra en résulter des plaintes sérieuses et multipliées.

Nous avons beaucoup de confiance dans le courage administratif de M. Fitzpatrick et ce qu'on fait peut-être des merveilles là où ceux dessus prédécesseurs d'entre lui ne faisaient que des fautes, mais le passé ne nous rassure pas et nous craignons très fort, ainsi que l'a dit M. Fagan, de n'avoir en tout d'une année de finances ni débarcadères.

Il y a, en outre, à ce sujet, une préoccupation générale contre les entreprises industrielles de la ville, et cette prévention est la cause de maints désastres dont les séparations ont été à la décomposition aux meilleures ressources. Aussi, on se sent à faire quand le conseil de ville, faisant bon marché de ses prérogatives, abandonne à des organisations ou à des corporations de citoyens quelques uns de ses départements administratifs. Si nous nous livrons à quelques contributions extraordinaires en pareils cas, au moins dit-on, ces contributions seront bien employées et les salaires des officiers n'en absorberont pas la moitié ou les trois quarts. Cela explique la confiance quelque peu généralement l'Association sanitaire accordée à laquelle chacun fait en ce moment, dans la mesure de ses moyens, des donations volontaires. On voudrait qu'une association aussi désintéressée et aussi active, voulut bien se charger de l'administration de la ville entière, car on sentit convaincu que les fonds municipaux seraient à propos et économiquement dépensés, et nous en serions fort pour toujours avec ces empiétons démoralisantes qui poursuivent les administrations officielles des villes, qui malgré d'offrent et réduisent à l'impuissance les officiers les mieux intentionnés, dont cependant l'initiative honnête serait pu produire beaucoup de bien.

Rappel de l'ordonnance sur les wharves.

On verra par notre rapport de ville que l'ordonnance, dont nous parlions dans l'article précédent, a été rappelée par le Conseil et qu'il a fait revivre celle qu'il avait ébauchée et soumise au comité de consultation des citoyens. Dans ce premier projet il n'était pas question de tarif, et la forme devait être adjugée à la compagnie qui demanderait les droits de wharfage les plus réduits, ou plutôt les droits les moins élevés. Le projet modifié ainsi ne peut manquer d'avoir des soumissionnaires.

Il y aura donc un nouvel appel à des offres cachetées qui pourront être reçues jusqu'à la veille du jour où expire la ferme d'Ellerman et Cie., c'est à dire jusqu'au 28 mai. Nous croyons que c'est là le seul moyen d'en finir, moyen que, du reste, nous avions approuvé avec énergie lors de la publication de l'ordonnance originale. Il n'est pas permis de douter maintenant que les fermiers ne se présentent; mais le port en souffrira nécessairement et le tarif qu'on ne trouvait pas assez réduit sera relevé et de beaucoup peut-être.

Le moment nous paraît donc arrivé pour les négociants, amis de la liberté commerciale, de se présenter eux-mêmes à l'Hôtel-de-ville et d'y faire la proposition d'entreprendre à leurs frais les quais, levées et débarcadères, à la condition de pouvoir imposer sur les navires, steamers, bateaux, pirogues, chalans, barges et toute espèce d'embarcations un droit de wharfage peu onéreux.

On se souvient il y a quelques jours des négociants de New York et des compagnies de l'Est qui, pour lutter contre la navigation du Mississippi, avaient demandé, sans pouvoir l'obtenir, l'affranchissement du canal de l'Erie par la suppression du droit de péage, mais on pourra bien maintenant se moquer de nous qui ne pouvons abaisser un droit d'un sirage sur les navires et bateaux qui fréquentent notre port. Il faut donc toujours dire : les taxes sont faciles à établir mais difficiles à détruire et cela dans tous les pays, dans les pays civilisés encore plus que dans les autres.

Arrivage prochain de magchinon.

Nous tenons de l'Association sanitaire la missive suivante :

Bureau de la Compagnie de fabrique Geo F. Blake, New York, 14 mai 1881.

M. John C. Henderson, Secrétaire N. O. Association Sanitaire, Nlle-Orléans :

Mon cher monsieur,

Nous avons la lettre de M. Elder du 11 courant. Les salons sont à bord du navire à vapeur "New Orleans" qui part aujourd'hui. Les pompes ont été envoyées hier de la manufacture "par la ligne White", et nous espérons qu'elles vous arriveront à temps.

Très sincèrement,

GEO. F. BLAKE.

BOTTES LOUIS XV, À L'ETOILE ROUGE.

LOUISIANE.

Le Manchoché de St-Jean-Baptiste, du 14 mai :

Nous avons eu cette semaine, de l'orage et de la pluie—une de ces bonnes pluies que les planteurs regardent tomber par la fenêtre avec un sourire d'aise; car les champs en avaient besoin, la canne et le maïs en avaient besoin. Puis, la terre semblait, le ciel a revêtu son azur et le soleil a régné dans toute la plénitude de sa souveraineté. A l'heure qu'elle nous écrivons ces lignes, le ciel des astres est superbe et réchauffe un peu vivement l'atmosphère. La végétation se montre partout luxuriante et pare la terre d'un manteau de verdure aux tons variés.

—Mardi dernier, avait lieu, à l'Eglise St. Jean-Baptiste, la célébration de deux mariages : celui de M. Joaquin Crespo et de Mlle Marie-Elmire Bocsel, et celui de M. P. Ramire Becnal et de Mlle Marie-Louise Brou. Nous offrons aux nouveaux mariés nos chaudes félicitations.

—De toutes les parties de la Louisiane on rapporte que la condition des récoltes est satisfaisante; la canne à sucre, le coton, le riz paroissent bien. Après le retard extraordinaire de la végétation les plantes croissent avec plus de vigueur. Dans les paroisses inférieures, où la culture de l'orange était une grande source de profit, cet arbre, radiement maltraité par les froids de l'hiver dernier, ne donnera cette année qu'une très faible récolte.

—Mercredi matin, est morte Mme Octave Vicknair, née Schexnayder. Saisie avant le jour par une indisposition subite, elle succombait au bout de quelques minutes.

Le Pionnier de l'Assomption, du 14 mai :

—On a tout lieu de se féliciter de la présente température qui est des plus favorables à la végétation. Le chaleur et les orages que nous avons eu dans la semaine ont fait merveille sur la canne, le maïs et sur toutes les plantes en général.

—Le temps est resté stationnaire cette semaine, mais on peut s'attendre à le voir monter dans le courant de la semaine prochaine. Attention aux levées, répétons-nous.

—Le *Pélican Sentinel* (publié à St-Francisville) du 14 mai :

Le temps de la semaine dernière a été très favorable aux planteurs.

—Nous avons parcouru, samedi dernier, la partie nord de la paroisse. La belle apparence des récoltes nous a étonné. Le coton et le maïs poussent admirablement, et d'après ce que nous apprenons de fermiers, la même remarque s'applique à d'autres parties de la paroisse.

Bottes très nouvelles pour Messieurs et pour enfants, à l'Etoile Rouge.

Impossible.

—Décidément le Japon n'est plus un pays fermé pour l'Europe.

Le gouvernement japonais vient de faire publier à Yeddo un grand dictionnaire en cinq langues, japonais, français, anglais, allemand, néerlandais. Cet ouvrage contient presque exclusivement les termes relatifs à la marine et à l'art militaire.

C'est le premier dictionnaire japonais imprimé à l'européenne; il est accompagné d'un atlas de figures gravées avec le plus grand soin. Le tout est l'œuvre du colonel d'état-major Harada-Kadumitsi, qui est venu habiter plusieurs fois Paris et qui a étudié spécialement notre civilisation et qu'a pénétré.

Concert de M. G. D'Aquin.

Quoique la saison soit avancée et qu'une chaleur tropicale invite à la retraite et au farniente, le concert donné, dimanche dernier, à la salle Grunewald, par M. G. D'Aquin, avait attiré une nombreuse et brillante assemblée. Notre ville est fière des artistes qu'elle a produits, et elle aime apprécier et encourager le mérite réel.

Le programme de ce concert offrait un attrait tout particulier. Apprécié à sa juste valeur comme flûtiste, M. G. D'Aquin allait se révéler comme compositeur. Et puis, il avait su s'entourer des amateurs des deux sexes dont la réputation n'est pas à faire

Le concert a été ouvert par Mlle L. Heidingsfelder, qui a enlevé avec un remarquable brio le "Silvery Waves" de Winam.

Le "Dieu Mai," mélodie de M. G D'Aquin, a eu pour interprète Mme Gustave D'Aquin, dont la voix de soprano très cultivée et d'une extrême douceur, a fait ressortir le mérite.

Un élève de M. G. D'Aquin, le jeune René Murphi, a brillamment abordé, avec la certitude que donne la science acquise, un solo de flûte de Demersemann. L'élève s'est montré digne du maître qui l'enseigne; il a été très applaudi.

Voici venir un des grands succès de ce concert, qui ne compte, cependant que des succès. Mme G. Demoumes, que nous entendions pour la première fois, a chanté l'air du Tigre, de Paul et Virginie, de Massé. Quelle puissante voix de contralto et quelle hardiesse dans l'émission des notes les plus difficiles! Mme Demoumes ne s'épargne pas; elle a le feu sacré; obéissant à l'inspiration, elle se livre tout entière, en artiste bien douée. De là l'effet magique qu'elle produit sur l'auditoire.

Après cela, Mlle J. Franko, une artiste du plus rare mérite, s'est mise au piano, et elle a littéralement charmé l'auditoire par la très remarquable exécution du Midsummer Night's Dream, de Mendelssohn; quelle grâce et quel sentiment des nuances! c'était la perfection même.

Accompagné par Mme Henri Bayon pseudo maîtresse dans cet art difficile, le violoniste Cormet a joué avec sa supériorité habituelle une légende de Wieniawski.

Le fameux air "sombre forêts," de Guillaume Tell, a été chanté ensuite par Mme G. D'Aquin. Dans ce morceau d'une exécution si difficile et qui contient une phrase musicale que rehaussent les contorsions les plus exercées, Mme D'Aquin a pu déployer les rares qualités d'un riche organe, et son talent comme artiste.

Voici enfin le bénéficiaire, M. G. D'Aquin, heureux des applaudissements qui l'accueillent. Il a tenu pendant un quart d'heure, suspendu à sa flûte enchantée, l'attention de la foule. Mais là où il a déployé toute sa science, c'est dans le duo de flûte et piano, de Kulmer, avec Mlle Boisconenas. M. G. D'Aquin est un exécutant hors ligne, il va se révéler comme compositeur.

Un orchestre envahit la plateforme; nous allons entendre le morceau capital du concert, la " Grande Symphonie en F majeur, composée par M. G. D'Aquin lui-même. »

Il nous faudrait toute la science musicale des critiques d'art pour apprécier la valeur de cette œuvre dont l'exécution n'a pas duré moins d'une demi heure.

Nous avons écouté avec une attention religieuse, et ce qui nous a saisi tout d'abord, c'est l'accord, qui règne entre les diverses parties de cette symphonie divisée en quatre morceaux : Modératé, Andante, Scherzo, Final.

Assis à côté de nous, le maestro Curto poussait de temps en temps des exclamations approbatives. Enfin, ne résistant plus à l'admiration que lui inspirait l'œuvre de M. D'Aquin, il a quitté sa place, et saisissant la main de Faujour, il l'a chaudement félicité.

Mais ce n'est pas tout encore. A peine les dernières notes de l'orchestre n'étaient-elles fait entendre, que monté sur l'estrade, le vieux maestro qui avait retouché tout l'enthousiasme des jeunes années, s'adressant au public, a parlé en termes donc des progrès de la science musicale à la Nouvelle-Orléans qui avait donné à l'art de nombreuses contractions et à la composition le jeune auteur dont on venait de saluer les débuts.

M. Curto n'a pas été étranger aux progrès de l'art musical à la Nouvelle-Orléans. Depuis près d'un demi siècle il est sur la brèche, prodiguant à ses élèves les principes qu'il avait appris à la célèbre école de Choron.

Il a vieilli, mais son amour de l'art est resté aussi vif qu'au temps de sa jeunesse. N'est-il pas digne d'un nouveau tonchant de la part de ceux qui ont servi son talent, et aussi de cette partie de la population qui sait apprécier le mouvement qu'il a su imprimer à l'art? Nous serions heureux que notre suggestion fut sérieusement et immédiatement considérée par les nombreux admirateurs du vieux maestro Curto.

Maurice Dengremont.—Le directeur des concerts de Maurice Dengremont s'est entendu avec Mme Elie Sasmal pour que cette éminente artiste donne le piano au concert que le jeune violoniste doit donner sous peu à la Nlle-Orléans.

Par la Louisiane : Pastore de pantoufles blanches, à l'Etoile Rouge.

La question monétaire.

Les bi-métallistes pensent qu'une union monétaire entre pays latins, renforcée de quelque nation anglo-saxonne, telle que les Etats-Unis, par exemple, imposerait le taux de 15 1|2 et empêcherait le drainage de l'or français.

Comme ils ne sont pas aveuglés au point de croire que tous les pays du monde adhéreront à leur projet d'union et qu'ils savent fort bien que l'Angleterre, par exemple, n'en veut à aucun prix, nous supposons la Grande-Bretagne en dehors de cette union, et nous les prions de nous dire ce qu'ils ont à répondre au raisonnement suivant :

"J'ai de l'argent français ou du crédit ce qui revient au même.

"Avec cet argent ou ce crédit, j'achète du London au cours actuel.

"Chaque livre sterling me donne un équivalent d'or qui me coûte 15 fois et demie son poids d'argent.

"J'échange cet or à Londres contre de l'argent fin. Là, ce n'est plus quinze fois et demie d'argent fin qu'on me donne pour chaque livre sterling, mais plus de dix-huit fois. Je gagne, à cette première opération, 17 cgs de la somme que j'y ai employée.

"Avec mon argent fin, j'achète en Cochinchine, où il a cours, des produits du pays que je revends en France contre leur valeur en argent. Supposons que l'opération commerciale se solde sans perte ni bénéfice, je n'en ai pas moins gagné mes 17 pour 100 et je recommence toute cette série d'échanges.

"La seconde fois je gagne encore 17 pour 100, qui, comptés sur 117, me font 19 89.

"La troisième fois je gagne encore 17 pour 100, qui, comptés sur 117 plus 19 89, c'est-à-dire sur 136 89, font 23 27.

"Supposons qu'en un an il me soit possible de faire la série d'échanges plus de trois fois, je n'en serai pas moins gagné, toujours en admettant que la vente de mes marchandises cochinchinoises ne me rapporte rien, 17 plus 19 89, plus 23 27, c'est-à-dire 60 16 p. 100."

Par quelles lois, par quelles mesures de police pourrait-on empêcher ce genre de spéculation!

Pour que l'Union monétaire aboutît au résultat que les métallistes en attendent, il faudrait qu'elle fût universelle, ce que ses promoteurs eux-mêmes regardent comme impossible.

—On répète toujours :

Le monarchie, c'est la sauvegarde de la famille.

Vous connaissez ce refrain.

Les faits répondent—sous forme de dépêche venant de Russie :

"On a procédé à l'arrestation du fils du grand-duc Constantin. De graves motifs, qui ne seront connus que plus tard, ont dû donner lieu à cette arrestation. On dit, depuis deux ans déjà, que le fils du grand-duc Constantin est affilié au nihilisme. Aujourd'hui il paraît certain que ce jeune homme est même impliqué dans le dernier attentat."

Qu'en pensez-vous?

Si la monarchie, sauvegarde de la famille, a pour premier effet de compromettre les novices dans l'assassinat des czars, c'est délégant.

LE DIMANCHE, chasse à vous jusqu'à une heure à l'Etoile Rouge.

La presse américaine et la question de la Tunisie.

Imbue des préjugés anglais, la presse des Etats-Unis adopte, sur la question de la, Tunisie, l'opinion des journaux de Londres. L'Angleterre, pour la protection de ses frontières de l'Ile le a porté la guerre dans l'Afghanistan et n'a déposé les armes qu'après avoir imposé un gouverneur de son choix à ce pays voisin.

Dans l'extrême sud de l'Afrique, elle a forcé les Boers à reconnaître son autorité, à ses possessions anciennes, elle a ajouté des possessions nouvelles.

Ni la France, ni l'Europe ne se sont émues à propos de ces deux guerres, et si la Hollande a fait entendre quelques plaintes, elles sont restées sans résultat.

Cependant la presse américaine n'est pas unanime à penser et à parler comme les journaux anglais, mieux inspiré que ses confrères, le rédacteur de la *Tribune* de New York a envisagé la question au point de vue de la civilisation, et il se réjouit de voir la France imposer à la Tunisie la civilisation européenne, de même que cette civilisation avec ce qu'elle porte avec elle d'énergies industrielles a été imposée à l'Algérie.

Voici un extrait de l'article de la *Tribune* :

"Avec les troupes françaises aux portes de sa capitale, ce souverain subalterne n'avait rien autre chose à faire que d'écrire sa soumission. Il a même signé le traité une heure avant le délai qui lui avait été fixé pour qu'il fît connaître sa réponse. C'est en vain que le bey a fait appel aux puissances.

"L'Allemagne n'eût pas été flattée de voir les Français et les Italiens se venir aux mains; l'Autriche et la Russie étaient indifférentes à tout ce qui peut se passer dans cette partie de la Méditerranée; quant à l'Angleterre et à l'Italie, elles ont été facilement "vouées" par le ministre des affaires étrangères.

" Comme suprême expédient, le bey s'est déclaré l'humble vassal du sultan et il a supplié ce dernier d'intervenir en sa faveur. L'homme qui siége sur le trône vermoulu de Stamboul n'était pas un allié bien sérieux. Son représentant à Paris a dû subir cette déclaration du gouvernement français : la souveraineté du Turc sur Tunis ne sera jamais reconnue.

"Seul, sans défenseur, le bey a donc accepté les conditions qui lui étaient faites. Et dorénavant il règne par la grâce de la République française".

Voici maintenant l'importante déclaration du *Tribune*, qui n'est que la reconnaissance du bon droit de la France :

"La civilisation fait un gain, chaque fois qu'un pays mal administré est placé sous la surveillance d'une puissance européenne. Le protectorat français à Tunis, dès lors, doit être regardé comme une excellente affaire. La lumière va briller dans un des sombres coins de la terre. Il y aura une nouvelle Tunisie, de même qu'il y a une nouvelle Algérie.

"L'œuvre entreprise dans ces dernières années par les colonies étrangères sera accomplie avec moins plus d'efficacité par le ministre résident français. La régence de Tunis fera des progrès plus rapides en sublimant l'ascendant d'une seule puissance, reconnue par l'Europe et portée naturellement à favoriser le développement des dangers industrielles et des entreprises commerciales du pays."

Achetez vos cordiers d'abord à l'ETOILE ROUGE.

M. de Girardin.

UN PORTRAIT PAR LAMARTINE.

Au lendemain de la mort de Mme de Girardin (Delphine Gay), en 1855, Lamartine, dans un de ses "entretiens," sans doute oublié, faisait un éloge enthousiaste de la charmante femme, qu'il avait bannie et blâmée, et qu'il avait rencontrée pour la première fois en 1825, dans la ville pastorale de Perni, délicieuse retraite cachée au milieu des eaux et des arbres dans la vallée de Nore de Rome, accordée des cascades et enfraîchie de l'écume de Velline.

"Deux chambres basses où l'on montait par un escalier de bois, des meubles rares et drôlles, restes de l'antique opulence; quelques livres sur des tablettes suspendues à côté de la cheminée, une table où les vers de la fille et les romans de la mère, corrigés pour l'impression, révélaient assez les travaux assidus des deux femmes; au fond de l'appartement, un petit cabinet de travail où Delphine se retirait du bruit pour écouter sur une terrasse de douze pas de circuit, sur laquelle deux ou trois pots de fleurs, seul frantes de leur asphyxie, recevaient à midi un rayon de soleil entre deux toits, et où les mouiseaux d'une écurie voisine piétinaient dans la pluie. Ah! qu'il y avait loin de là aux scènes enchantées dans l'atmosphère vue de la coupole du Velline et des collines tapissées de lauriers de cette Tempé de l'Italie!

Et bien! malgré cette médiocrité d'existence de ces deux femmes, les plus beaux noms de France et d'Europe se pressaient dans cet entre-sol. On y rencontrait depuis Mme Récamier jusqu'aux Montmorency et aux Châteaubriand. C'est la vertu de Paris de courir à la beauté, à la gloire, à l'agrément, plus qu'à la richesse et à la puissance. L'air y est cordial; c'est le cœur seul qui y règle l'étiquette. On ne pouvait s'empêcher de penser, en contemplant et en écoutant Delphine, à cette Vittoria Colonna qui fut la noble et chaste Angèle de Florence moderne, la pensée platonique de Michel-Ange, le modèle des vierges de Raphaël, pendant qu'elle était, par ses propres poésies, la rivale heureuse de Pétrarque!

"Je fus reçu avec accueil par la mère et la fille, comme un ami qu'on aurait éprouvé vingt ans. Nous nous étions vus dans une heure d'émotion et de lumières qui comptent pour des années. Avoir joué ensemble, en face d'une sublime nature, le cri de l'enthousiasme, d'où se connaître et s'aimer comme si on avait passé la vie à s'étudier.

"Il y a des amitiés fondrayantes qui fondent les âmes d'un seul dégel; celle-ci était la nôtre depuis Terni.

"Je venais seulement les visiter dans la matinée.

"Depuis quelques semaines, j'y voyais souvent debout, derrière le fauteuil de Delphine, un jeune homme de petite taille et de charmante figure, qui semblait à peine sortir de l'adolescence. Il parlait peu, on ne le nommait pas; il paraissait vivre dans une intime familiarité avec les deux dames, comme un frère qui vient de parent arrivé de quelque voyage lointain, et qui reprenait naturellement sa place dans la maison.

"Ce jeune homme avait les yeux sans cesse attachés sur Delphine, il lui parlait bas; elle détournait négligemment son beau visage pour lui répondre, ou pour lui sourire par dessus le dossier de sa chaise.

"Je demandai à sa mère qui était ce jeune inconnu, dont le physionomie forte et fine inspirait une attention et une curiosité involontaires.

"La mère me répondit que c'était M. Emile de Girardin : elle me racontait son histoire; elle me consulta sur de vagues idées de mariage.

"Je lui dis que la jeune homme avait une de ces physionomies qui percent les ténèbres et qui dompteut les hasards, et que dans le pays de l'intelligence la plus riche chef était la jeunesse, l'amour et le talent.

Peu de temps après, j'étais retourné à mon poste, à l'étranger; l'oppris, hors de France, que la charmante apparition de la cascade était devenue Mme Emile de Girardin.

A. DE LAMARTINE."

Quelques pensées empruntées au *Chaverni* :

"Le talent de tourner un compliment dans le beau monde pourrait se définir ainsi; l'art de tirer quelque chose de rien. Aussi ce talent fait-il souvent plus d'honneur à l'artiste qu'au sujet."

Celle-ci est d'une qualité particulièrement fine :

"Un doux regard de jolie femme ne fait tant de bien que parce qu'il exprime la bonne opinion que nous avons de nous."

Très juste encore celle-ci :

"Essayer de prouver à un sot qu'on est bête, c'est lui faire supposer ce qu'on entreprend de lui contester."

Au Poisson :

—Aussi, dites moi pourquoi ce que vous avez fait de l'argent volé?

—Mon président, je l'ai partagé avec les camarades qui m'avaient aidé.

—Vous avez toujours fait des mêtiers malhonnêtes....

—Possible, mais vous verrez que je les fais honnêtement!

Mexico.—On télégraphie de Mexico, 14 mai :

Le gouvernement mexicain a autorisé la compagnie du chemin de fer central à commencer les travaux à El Paso del Norte et il a payé la subvention due au chemin de fer de la Sonora.

Le général Grant a nommé les ingénieurs chargés de faire les travaux préliminaires des chemins de fer du Mexique du sud.

La pentecôte unie est en vente à l'ETOILE ROUGE. Il y en a un grand assortiment.

Le droit d'asile.—On démant catégoriquement, dans le monde ministériel, la nouvelle répandue par divers journaux réactionnaires, que l'Allemagne exigerait de la France une adhésion au projet russe de restriction du droit d'asile en retour de sa neutralité bienveillante vis-à-vis de l'expédition de Tunisie. L'Allemagne n'a aucun intérêt dans la Régence; elle préfère nous voir occupé de ce côté que d'un autre : ces deux considérations suffisent à expliquer et à justifier son attitude.

Il est d'ailleurs, exact que la diplomatie russe a pris l'initiative des négociations relatives à la modification des traités d'extradition; qu'elle a même proposé la réunion, à Berlin ou à Bruxelles, d'une conférence chargée de discuter cette grave question. Mais jusqu'ici ces ouvertures ont eu un caractère plutôt officieux qu'officiel, et il n'est même pas démontré que l'Allemagne accepte complètement les bases, beaucoup trop larges, sur lesquelles elles se posent.

Quant à l'Autriche, elle est loin, elle aussi, d'avoir encore adhéré à ce programme et pour ce qui est de l'Angleterre, on devine quelles résistances y rencontrerait le projet du gouvernement russe.

Le bruit que la presse anti-républicaine essaye de créer autour de cet incident est donc au moins prématuré, et il ne saurait, dans tous les cas, exister aucune relation, dans l'esprit de l'Allemagne, entre cette affaire de provenance russe et ses déclarations bien nettes sur le conflit franco-tunisien.

PAR LE LOUISIANA : 50 douzaines bottes blanches en vente à l'ETOILE ROUGE.

Une drôlesse de foire.—Un individu, mis avec élégance, entrait chez un restaurateur de la rue Bienfait et s'y faisait servir un assez copieux dîner. Son repas terminé, cet individu demanda l'addition, prétant le garçon de lui donner, en même temps, une bougie allumée.

Quelques instants après, on lui apportait l'un et l'autre. Alors, le client fit demander le maître de l'établissement.

Croyant qu'il s'agissait simplement d'une réclamation, le garçon prévint son patron, qui s'empressa de venir parler à cet individu.

Ce dernier sortit un billet de 500 fr. de son portefeuille, et, avec sang froid, il l'alluma à la bougie, qui était devant lui, le laissant brûler entièrement et ne s'en allant qu'après la grande stupéfaction du restaurateur, peu habitué à voir se clientèle agir de la sorte.

Mais, où la stupéfaction de l'émule de Vatel n'eut plus de bornes, c'est quand cet client, lui tendant l'addition, déclara qu'il ne voulait pas payer, ou mieux qu'il ne lui restait plus d'argent pour solder ce dépense.

Cette plaisanterie ne fut pas goûtée du restaurateur, qui envoya chercher un sergent de ville et l'a fait conduire chez le commissaire de police du quartier son inquiétante clique.

Arrivé au commissariat, ce dernier fut mis en demeure de solder sa dépense ou, dans le cas contraire, de se rendre au poste pour être envoyé de là au dépôt.

Sous l'empire d'une très grande surexcitation et se voyant arrêté, cet homme se mit à injurier le commissaire de police et les autres personnes qui étaient présentes; puis, sortant de sa poche une liasse de billets de banque, il s'écria : "Je pourrais payer et je voulais, mais je préfère aller en prison."

On se doute, à partir de ce moment, que l'on était en présence d'un fou, et le commissaire prit des mesures en conséquence.

Ayant refusé de dire son nom, cet individu fut fouillé, et des papiers trouvés dans sa poche ont appris qu'il s'appelait J-ice de B..., demeurant à Arcueil.

Comme il avait sur lui près de 2,000 fr. en billets de banque, le restaurateur a été sûr son dîner payé.

Quant à J-ice de B..., il a été envoyé à l'infirmerie du dépôt, où il sera soumis à un examen médical.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

DIMANCHE, 1er MAI 1881.

Concours Littéraire de 1881.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera décernée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Tous personnes résidant en Louisiane, et qui n'ont pas remporté de l'Athénée, ont invité à concourir.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 2 janvier 1882; ils seront écrits en ~~[illegible]~~ lisible et aussi lisible, sur papier d'octier ~~[illegible]~~ marge d'un quart de largeur, et seulement sur le recto et les signes : ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sous non d'emprunt portant un épigramme ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui ne lui auront pas été les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les noms des manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On leur enverra les noms des inscrits sur un tableau d'honneur, sans effet aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On ne tiendra pas compte, tous les détenus d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après le lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été décernées.

Les candidats devront se soumettre aux autres sont dispositions du programme.

Les manuscrits deux seront ensuite rendus.

Tout candidat qui fera connaître en devise, n'aura à être mis hors de concours.

Les membres du comité ne seront en dehors de la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les hommes :

La monarchie considérée au point de vue de ses utilités pratiques, intellectuelles et morales.

Pour les hommes :

Utilité de la langue française aux Etats-Unis.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,

ALFRED MERCIER.

P. O. Box 1394.

ATTENDU

—PAR—

ORION, FLACHAT, LE CHATELIER.

EN DOUANE ET EN MAGASIN

9 Pont-Moïse Vin de Bourgueilles.
78 Barriques VIN ROUGE "Mauroch."
60 " " "Grand-Mercier."
60 " " "Mauroch-grand"
44 " " Cuve de Bourg.
26 " " Côtes de Fronsac.
16 " " Côtes Médoc.
12 " " Côtes de Vergelay.
1 " " Bulgaré.
1 " " Cuve Millon.
1 " " Pomard Canet.
1 Grand Vieux Cognac.
Chateaux Margaux, Mouton, d'Issan, etc.
15 Barriques VIN BLANC "Graves."
15 " " Haut Sauternes."
135 caisses Grande Fi. d'Angleterre.
Lafite, Margaux, d'Yquem, etc.
Vieux Bordeaux, Ferrugnoy.
Vieux Bordeaux, Tignous, etc.
32 fûts Cognac Fin, J. Prom & cie.
200 caisses "Petite Fine" naturelle et revoulée
200 " Moyenne Fine, extra fine.
225 caisses Bordeaux, 1000 et Tavanes, Léoat.
42 caisses Champagnes, Billet Fleur d'orville et gaillac.
75 caisses Malte Cocktail, Sauternes.
Pisseau, Bouteille Fi. Pisse & Cie.
250 caisses Cognac à l'eau de vie.
100 caisses Prunelle à l'eau de vie.
Vieux de Tarragone, St. Vincent.
Collioure rouge et blanc, Malaga, Amélique.
Whiskeys américains, Bourbon et Rye.
Rhums, Genièvres, Bières, Liqueurs, Champagne.
Vin de Malaga.
Vin de Tarragone.
Vin de Malaga.
Vin de Tarragone.
Vin de Malaga.
Vin de Tarragone.
Vin de Malaga.
Vin de Tarragone.
Vin de Malaga.
Vin de Tarragone.
Vin de Malaga.
Vin de Tarragone.
Vin de Malaga.
Vin de Tarragone.
Vin de Malaga.
Vin de Tarragone.
Vin de Malaga.
Vin de Tarragone.
Vin de Malaga.
Vin de Tarragone.
Vin de Malaga.
Vin de Tarragone.
Vin de Malaga.
Vin de Tarragone.
Vin de Malaga.
Vin de Tarragone.
Vin de